



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 26 JUIN 2020**

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CHIKLI, CIOTTI, CONSTANT, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PIRET, RAMOS-MAZZUCCO, MM. ROSSI, ROSSINI, SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SIEGEL, TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : MM. CESARI (pouvoir à Mme BENASSAYAG), COLOMAS, Mmes GIUDICELLI (pouvoir à M. CIOTTI), PAGANIN (pouvoir à Mme OLIVIER), SALUCKI (pouvoir à M. BECK), SATTONNET (pouvoir à M. VEROLA), SERVELLA-CIPPOLINI (pouvoir à M. SEGURA), MM. SOUSSI (pouvoir à Mme GILLETTA), TAMBAY (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD) et VINCIGUERRA (pouvoir à Mme GOURDON).

L'an deux mille vingt le 26 juin, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 41 sous la présidence de M. Charles-Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je vous remercie d'avoir répondu présents aussi nombreux pour cette séance, la première en présentiel depuis le 3 février dernier. C'est un plaisir de pouvoir nous retrouver ainsi physiquement, ce qui change de nos réunions en visio. C'est un palliatif qui nous a été bien utile, mais qui donnait un hémicycle quelque peu vide. C'est une crise sans précédent que nous connaissons. Nous y reviendrons. En attendant, je demande à Mme BORCHIO-FONTIMP de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Le quorum est largement atteint et je déclare donc notre assemblée plénière ouverte. Nous avons à tenir une séance historique. Jamais dans l'histoire de notre nation, de notre monde, et même de l'humanité, un confinement général de la population n'aura été mis en œuvre. Nous l'avons vécu pour la première fois. La vie des autres a prédominé sur les conséquences économiques d'une catastrophe mondiale annoncée. A l'heure où la France sort du confinement général, les statistiques officielles sont lourdes. 9,4 millions de cas de COVID ont été diagnostiqués dans 196 pays, avec 480 000 morts, dont 30 000 en France. Au plus fort de la crise, nous étions 3 milliards d'êtres humains confinés au même moment. Au final, jamais l'émergence d'un nouveau virus n'avait généré autant de réactions en chaîne à l'échelle mondiale, avec des conséquences sanitaires, sociales et économiques lourdes, et probablement pérennes. Restons prudents, nous l'avons fait, et vigilants, nous le sommes.

Certains pays sont à ce jour en plein cœur du pic de la pandémie. C'est le cas des Etats-Unis qui ont connu hier une journée record avec 550 décès, et 36 000 cas COVID nouveaux en une seule journée. C'est également le cas du Brésil avec 1 100 décès et 42 000 cas nouveaux dans la même journée. La Chine a replongé dans le doute avec l'apparition de nouveaux cas conduisant les autorités à reconfiner certains quartiers de Pékin ainsi que 600 000 habitants à 800 km de la capitale. En Allemagne, un reconfinement local de deux cantons de 600 000 habitants a été décidé après notamment la détection de 1 500 cas COVID parmi les salariés du plus grand abattoir d'Europe. La question d'une deuxième vague de contamination à l'automne et d'une nouvelle fragilité COVID se fait jour. Le Ministre de la Santé s'en est fait l'écho dans le journal *Le Monde*. Nous devons garder cela à l'esprit.

Néanmoins, nous sommes aujourd'hui dans un moment apaisé, en France et dans les Alpes-Maritimes. En tant que Président vous représentant, j'ai été appelé au moment de la crise pour réagir face à celle-ci. A chaque fois, j'ai exprimé ma solidarité par rapport aux décisions, sans commenter quoi que ce soit, et tout simplement en privilégiant l'action pour la protection des populations. Mais je disais également que l'heure du bilan arriverait. Pour ma part, cette plénière est le moment de faire le bilan de cette crise.

Je souhaite donc revenir sur cet épisode, au lendemain de cette crise, pour dénoncer la réponse sanitaire parfois trop hasardeuse qui a été mise en place par l'Etat. Comment un pays qui consacre 11 % de son PIB à la santé peut-il avoir été aussi vulnérable et aussi mal préparé à la gestion de cette pandémie ? 3 600 € par Français sont consacrés chaque année à la santé,

soit 25 % de plus par rapport à la moyenne européenne. Le plus grand poste de santé en France est l'hôpital. Et pourtant, représentant 35 % des dépenses, c'est l'hôpital qui a tant souffert. Avec un tel niveau de dépenses, comment expliquer la carence globale qu'a subie notre système de santé durant cette période : pas de masques, pas de tests, pas de réactifs, pas assez de réanimateurs, pas assez d'équipements de protection pour les hospitaliers et les soignants, à qui nous devons un hommage appuyé pour leur engagement et leur dévouement ?

Il convient de faire quelques rappels. Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes disposait au début du mois de mars de 91 000 masques FFP2 et de 490 000 masques chirurgicaux. Dès le 3 mars, l'Etat a réquisitionné nos masques FFP2. Je ne commenterai pas. Sans cette réquisition, ces masques auraient pu être distribués. Or avec cette réquisition, ils ont été stockés inutilement plusieurs semaines au PAL. En parallèle, nous pallions la défaillance de l'Etat sur son propre personnel en distribuant notamment des masques chirurgicaux, en privilégiant tout d'abord ceux envers lesquels nous portons une part de responsabilité : 75 000 masques pour les sapeurs-pompiers et les pompiers ; 18 000 masques à la police nationale ; 10 000 masques à la gendarmerie ; 1 000 masques aux douanes ; 1 000 masques à la CRSI. A ce jour, le Département aura remis 1,8 million de masques et 20 000 litres de solution hydroalcoolique à tous les acteurs du département concernés par la crise.

Pour les EHPAD, les services d'aide à domicile, les forces de sécurité, les acteurs associatifs, le milieu de l'entreprise, les maires, les intercommunalités, pour la protection des publics les plus fragiles et prioritaires, la proactivité du Conseil départemental, qui a cherché à pallier les défaillances de l'Etat sans rien dire et en agissant, nous a permis de multiplier nos sources d'approvisionnement, et se trouve pénalisé par l'Etat lui-même. Avant, nous avions l'Etat défaillant. Pendant, l'Etat empêchant. Et après, l'Etat non-aidant. Comme l'a fait le Président de la Région, je veux souligner que l'Etat ne participera au remboursement des achats de masques que pour les achats effectués entre le 13 avril et le 1^{er} juin. Cela nous impactera budgétairement, puisque dès le 24 mars, nous avons commandé 1 million de masques, pour un coût de 1,135 M€.

Sur le dépistage, également, je m'interroge : sur la gestion de la crise auprès des publics les plus fragiles, notamment les personnes âgées. Je pense que le bilan doit être tiré pour prendre les bonnes mesures. Inquiet pour nos plus anciens, j'avais écrit dès le 24 mars au directeur de l'ARS, Philippe de MESTER, pour obtenir la généralisation des tests dans nos EHPAD pour tous les personnels et résidents. Cette démarche fut sans succès, l'ARS appliquant de manière conforme les directives du Gouvernement. C'est ce qui m'a été répondu. A l'époque, on ne prévoyait pas la généralisation des tests. Là aussi, les choses ont changé et évolué. J'ai réitéré cette demande le 4 avril auprès du Ministre de la Santé, Olivier VERAN, pour éviter les drames humains. Je n'ai pas eu de réponse. J'avais écrit en votre nom également. Quel mépris...

Cette exigence était pourtant assortie d'une implication totale de tous nos moyens, notamment de nos médecins départementaux avec la mise en place d'équipes mobiles de test et la mobilisation du Laboratoire vétérinaire départemental. Malheureusement, l'Etat est resté sourd bien trop longtemps à la généralisation des tests. Même si ces derniers, nous le savons,

ne sont pas fiables à 100 %, ils ont fait leurs preuves dans les établissements qui les ont mis en place.

Au final, le bilan est lourd pour les personnes âgées : 13 000 décès sur les 32 000 décès liés au Coronavirus, avec des drames humains tels que ceux que nous avons connus dans les EHPAD des Alpes-Maritimes, notamment l'EHPAD La Riviera de Mougins où 40 des 109 résidents sont décédés à cause du Coronavirus. Le député Eric CIOTTI, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire COVID-19, pourra également dans quelques instants apporter un éclairage supplémentaire sur la gestion de la crise. Il a pu auditionner ces derniers jours de nombreux acteurs, dont le Pr RAOULT, ou encore M. SALOMON, Directeur général de la santé. Pour ma part, je considère que la concentration de la décision sanitaire à Marseille avec la création des Agences régionales de santé et la trop forte tutelle parisienne ne nous auront pas permis d'agir comme nous aurions pu le faire lorsque le Préfet des Alpes-Maritimes avait la DDASS dans son giron et agissait directement en responsabilité. La déconcentration de l'Etat doit être au plus près du terrain. C'est un vœu que je forme.

Le niveau départemental a une nouvelle fois fait la preuve de sa réactivité et de sa proximité. Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes a eu la capacité de mettre en œuvre les solutions utiles, complètes, et immédiatement opérationnelles afin d'assurer la continuité de nos compétences après cette crise sanitaire sans précédent. Nous pouvons revendiquer cette réussite en matière de solidarité territoriale et sociale. J'en félicite en premier lieu notre administration, sous la conduite de notre Directeur général des services, M. PICARD. La continuité du service a été assurée avec brio par plus de mille agents de notre collectivité que je veux ici remercier pour leur engagement et leur dévouement. Le SMART Deal et les outils du numérique, pour lesquels vous m'avez fait confiance, ont largement contribué à cette réponse opérationnelle avec 800 agents équipés en matériel de télétravail dès le début du confinement. Le portail en ligne « mesdemarches06 », que nous avons là-aussi avec réactivité mis en place instantanément, a fonctionné à plein régime avec plus de 320 000 visiteurs depuis le 1^{er} janvier et 60 000 formulaires d'aides déposés en ligne. C'est une preuve de l'attente de nos citoyens face aux aides que vous avez unanimement votées depuis le 16 mars. Je tiens à vous remercier pour cette confiance envers l'exécutif, mais aussi pour votre volonté à aider au mieux, en acceptant les risques légaux financiers, les interventions en urgence.

Le 22 mars, soit seulement 6 jours après le début du confinement, lors d'une consultation écrite, nous avons créé le fonds d'urgence départemental, doté de 5 M€ par le Département afin de soutenir les entreprises impactées par la crise. Nous avons également acté le plan de continuité de l'activité des services départementaux. Le 17 avril, lors d'une séance que je qualifierai d'historique, puisque pour la première fois dans les 160 ans d'existence de notre collectivité, cette séance plénière s'est tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, nous avons lancé la création d'un soutien financier aux étudiants mobilisés dans la lutte contre le COVID auprès du milieu hospitalier. Nous avons aussi voté un fonds d'urgence exceptionnel aux professionnels de santé libéraux, tout en apportant notre soutien sans faille aux collectivités locales en votant le cofinancement de leurs achats de masques de protection. Le 11 mai, premier jour du déconfinement progressif de la population, lors d'une deuxième séance en

visioconférence, nous avons accompagné la sortie de la crise sanitaire avec le vote d'un plan exceptionnel Solidarité senior handicap 06, à destination des établissements médicosociaux. Nous avons augmenté la valeur du point GIR, en le passant de 6 € à 6,20 €. C'était une augmentation attendue, et demandée depuis longtemps. Nous avons également débloqué une enveloppe financière de 1,2 M€ à destination des EHPAD pour compenser en partie les frais supplémentaires liés au COVID, avec aussi le vote d'un ré-abondement à hauteur de 5 M€ du fonds d'urgence départemental à destination des entreprises. J'y reviendrai, puisqu'il s'agit d'un dossier que l'on nous a demandé de retirer.

A cette époque-là, nous avons également pris la décision de voter un plan sanitaire de 10 M€ pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les établissements professionnels recevant du public et pour adapter les établissements touristiques. Citons aussi le vote d'un soutien exceptionnel aux acteurs culturels et sportifs. Je tiens à remercier certains d'entre vous, particulièrement mobilisés sur cette période. Vous l'avez tous été. En premier lieu, le premier vice-président de notre collectivité, Me BECK, a conduit les discussions avec les représentants du personnel lors des comités techniques pour mettre en œuvre le plan de continuité d'activité dans un premier temps, et le plan de reprise d'activité le 11 mai dans un deuxième temps. M. le premier vice-président, vous l'avez fait avec brio, et je veux vous en remercier. Je remercie également M. VEROLA et Mme SATTONNET qui ont été proches des équipes en charge des solidarités humaines, de l'enfance et du handicap, en première ligne pendant trois mois. Je remercie M. LISNARD, en charge du tourisme, qui s'est mobilisé instantanément pour relancer l'économie touristique qui est durement frappée. Je tiens aussi à remercier M. CIOTTI avec qui nous avons échangé au quotidien lors de cette crise. Un pied dans l'Assemblée nationale, un pied dans le Département des Alpes-Maritimes, il n'a cessé d'apporter son expertise pour que nous prenions les meilleures décisions. S'il en était besoin, cette crise aura démontré une nouvelle fois la pertinence de la proximité, de l'efficacité, et du rôle clé des élus locaux, si souvent maltraités par la technocratie parisienne.

Au lendemain de cette crise, il faut que l'Etat cesse son ingérence auprès des collectivités locales, et qu'il laisse les élus locaux agir auprès de leurs citoyens, puisqu'ils sont parfaitement responsables et opérationnels. Il faut que l'on nous redonne notre capacité d'agir, avec des compétences qui nous ont été retirées par la loi NOTRe. J'appelle également l'Etat à tirer tous les enseignements nécessaires et à se recentrer sur ses fonctions et missions régaliennes : la protection des populations, la justice, l'éducation, l'emploi, l'économie, et surtout la santé. Nous avons vu que l'Etat aurait pu faire mieux.

Après la santé de nos citoyens, l'économie doit être aujourd'hui la priorité des priorités : la santé en premier, puis l'économie aujourd'hui, puisque la santé en dépend. Après notre engagement auprès des entreprises, le secteur du tourisme est une nouvelle priorité. Nous le voyons au quotidien, et nous le partageons. Avec David LISNARD, le Président du CRT, nous avons tenu hier une Assemblée générale, et le manque à gagner estimé à ce jour est de 1,3 milliard d'euros pour la destination Côte d'Azur. Les colloques internationaux, le MIPIM, le MIPTV, le Festival de Cannes ont été purement et simplement annulés. L'ensemble du secteur hôtelier est à l'arrêt avec des taux de remplissage de l'ordre de 20 %. L'ensemble de la

filière événementielle est sans ressources. Au-delà du confinement, toute l'économie azurienne du tourisme reste plombée.

L'aéroport de Nice est quasiment à l'arrêt, et le terminal 1 sera fermé jusqu'en 2021. Le trafic ne retrouvera probablement pas un niveau normal avant 2023. Sans cette liaison aérienne, nous sommes un département isolé. A ce titre, nous devons nous élever contre la politique de sortie du COVID mise en œuvre par la compagnie nationale Air France, trop lente à rétablir ses liaisons aériennes au départ de Nice. Air France a pourtant obtenu un chèque de 7 milliards d'euros, et la Ministre des transports, Elisabeth BERNE, a promis qu'il ne s'agissait pas d'un chèque en blanc. La compagnie aérienne a malgré cela décidé de réduire les vols domestiques de 40 %, avec en parallèle une politique tarifaire volontairement élevée. Air France joue sur des annulations de vols sous couvert de taux de remplissage minimum non-atteints. Une motion vous sera proposée par le président du groupe de la majorité départementale, Eric CIOTTI, pour demander à la compagnie le rétablissement des liaisons aériennes sur toutes les destinations rendues possibles depuis l'aéroport Nice Côte d'Azur.

L'urgence économique, sur les bancs de l'assemblée départementale, nous en avons fait une priorité dès le début du confinement avec la création de notre fonds départemental. J'y reviendrai. Grâce à la solidarité de l'ensemble des intercommunalités du département et aux chambres consulaires, nous avons mobilisé en quelques jours plus de 8 M€. Merci aux intercommunalités d'avoir joué le jeu, à la Métropole, et à l'ensemble des intercommunalités de Cannes, Grasse, Menton et Antibes. A ce titre, je ne peux que déplorer la position qui nous est demandée par le Gouvernement, par l'intermédiaire du Préfet des Alpes-Maritimes, d'annuler la délibération prise par notre assemblée le 11 mai dernier pour réabonder ce fonds à hauteur de 5 M€ au motif que la loi NOTRe nous a supprimé la compétence économique. Il y a là une aide que nous aurions pu apporter.

Ce fonds avait fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité. Avec les 8 premiers millions d'euros, nous avons aidé 1 100 entreprises à survivre et passer la crise. Nous aurions pu aller plus loin. Ce ré-abondement aurait probablement permis d'aider 500 entreprises supplémentaires. Merci à la Chambre de commerce et d'industrie de nous avoir accompagnés dans la sélection des dossiers et d'avoir aidé les entreprises en difficulté. Alors qu'il faut aujourd'hui déclarer la guerre au chômage, l'Etat prive nos entreprises d'une aide qui aurait pu éviter à certaines d'entre elles une mort programmée accompagnée évidemment de licenciements. Je laisse au Gouvernement cette responsabilité, sachant que les premières données sur l'emploi ne sont pas bonnes. En l'espace de trois mois, le chômage dans les Alpes-Maritimes a bondi de 50 %, avec 80 000 demandeurs d'emploi de catégorie A, contre 60 000 avant la crise. Parallèlement, les offres d'emploi ont chuté durant le confinement. Aujourd'hui, Pôle emploi compte en effet 2 900 offres disponibles, contre 7 400 au mois de juillet 2019, soit une baisse de 60 %. Nous avons ainsi plus de 90 000 demandeurs d'emploi pour 2 900 offres. La situation est grave, l'urgence devrait être là, et nous avons pourtant été privés de cette possibilité d'aider le secteur économique.

Néanmoins, je vous propose de réagir. Nous ne baisserons pas les bras. Nous avons des allocataires RSA qui pèsent lourdement sur le budget du Département. Pendant le confinement,

plus de 3 000 personnes sont entrées dans ce dispositif, soit plus 15 %. En cette sortie de crise, un grand nombre de demandeurs d'emploi en fin de droits au 31 mai 2020 ont également sollicité le RSA. Nous évaluons la charge supplémentaire pour 2020 à près de 27 M€. Pour lutter contre la précarisation des allocataires RSA et pour donner un coup de pouce aux entreprises, je vous propose de voter aujourd'hui le plan « Agir pour l'emploi ». Il s'agit de verser aux employeurs des secteurs marchands et non-marchands, qui embauchent un allocataire du RSA et qui s'engagent à le former, un montant de 497 € par mois via un contrat unique d'insertion pour une période allant de 6 à 12 mois.

C'est un dispositif gagnant – gagnant – gagnant : gagnant pour l'entreprise qui bénéficie d'un financement immédiat, avec un encouragement à recruter malgré les incertitudes, puisque le financement du Département représente 30 % du coût d'un SMIC ; gagnant pour l'allocataire, qui pourra reprendre rapidement un emploi et recevoir une formation en cumulant un salaire et la prime d'activité financée par l'Etat, ce qui représentera une augmentation conséquente de ses revenus par rapport au RSA ; gagnant pour le Département, puisque le montant économisé sur le versement de l'allocation RSA sera supérieur au montant versé aux entreprises. Nous nous fixons ainsi un objectif de 2 500 recrutements au cours des 12 prochains mois. Cette ambition marque une nouvelle fois notre engagement pour les solidarités humaines, ce qui fait partie de notre ADN.

Nous exprimerons aussi notre solidarité envers les plus fragiles, notamment envers les familles les plus modestes dans les collèges. Elles ont dû faire face durant la crise sanitaire à des dépenses supplémentaires et imprévues induites par le confinement, notamment pour l'alimentation dont une partie est habituellement prise en charge dans le cadre du dispositif « Cantine 06 ». Mme GOURDON, vous m'aviez sollicité sur la question le 11 mai. Nous apportons aujourd'hui une réponse avec une aide forfaitaire exceptionnelle de 50 € qui concernera 13 600 collégiens, soit un engagement financier de 680 000 € à destination des familles.

Enfin, notre séance sera marquée par l'examen du compte administratif 2019. Il s'agit d'un excellent compte administratif avec des indicateurs marquant la très bonne santé financière et la très bonne gestion du Département. Malheureusement, il risque d'être suivi d'un compte administratif 2020 particulièrement dégradé, même s'il faut savourer à chaque instant ce qu'il est bon de pouvoir afficher. Dès à présent, nous pouvons appréhender quelques facteurs qui vont dégrader la situation : les aides que nous avons mises en œuvre, soit au moins 20 M€, face la crise ; les dépenses liées au RSA, qui vont également augmenter et qui sont estimées à 27 M€. En parallèle, nos recettes vont être durement frappées par une double peine, à savoir la chute des DMTO, qui est d'ores et déjà une réalité puisque nous avons perdu 40 M€ de recettes. Le scénario le plus pessimiste nous fait craindre une chute de 150 M€ de recettes d'ici la fin de l'année, soit 33 % de moins qu'en 2019. Dans le même temps, nous subissons aussi un choc de péréquation horizontale basée sur les DMTO. En 2019, notre contribution de solidarité envers les départements les plus pauvres passe en effet de 60 à 100 M€.

Je dénonce bien évidemment cette péréquation horizontale qui dans la situation actuelle nous inflige une double peine, la baisse des DMTO et la péréquation, avec une seule solution

proposée par l'Etat pour compenser cette perte : une avance remboursable. Face à cette difficulté, j'ai écrit aux présidents des huit plus grands Départements contributeurs au fonds de péréquation pour qu'ils s'associent à une demande de moratoire de la réforme de la péréquation. Je me suis entretenu avec le Président de l'ADF, Dominique BUSSEREAU, et avec le Président de la commission des finances de l'ADF, Jean-René LECERF. J'ai également sollicité le député Jean-René CAZENEUVE, missionné par le Gouvernement pour évaluer l'impact de la crise sur les collectivités territoriales afin que cette question soit étudiée au mieux et que nos propositions soient entendues dans le projet de loi de finance rectificative. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'une séance automnale au cours de laquelle je vous présenterai un budget 2020 modifié, avec des données stabilisées.

Pour revenir au compte administratif 2019, il s'inscrit pleinement dans la continuité de la stratégie budgétaire arrêtée depuis 2009 : rationalisation des dépenses de fonctionnement, baisse de recours à l'emprunt, maintien d'un niveau d'investissement. Nous avons été fourmis. Mon prédécesseur Eric CIOTTI nous y a invités. Nous l'avons fait pendant 10 ans. J'ai pu continuer à vous le proposer, et vous nous avez fait confiance pour aller sur cette voie. Aujourd'hui, grâce à cette situation et à cette bonne gestion, nous pourrions absorber le choc financier de la crise, sans limiter trop lourdement nos politiques. Nous devons rester acteurs et continuer à agir. Ainsi, l'épargne brute de la collectivité s'élève à 193,7 M€, en amélioration de 25 M€ par rapport à 2018. L'épargne nette augmente de près de 23 %. La collectivité a procédé en 2019 à un nouveau désendettement de 17,5 M€. Entre 2015 et 2019, le stock de la dette aura ainsi diminué de 13,5 %, et le ratio de la capacité de désendettement s'améliore également, passant à 4 ans contre 4,7 années en 2018 et 6,1 années en 2017.

L'autre élément significatif est le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement. Il est en effet de 0 %. C'est une donnée essentielle qui marque la qualité de notre gestion. Cela nous permet de compenser le désengagement de l'Etat et la hausse des dépenses d'actions sociales, mais aussi de dégager un résultat excédentaire de 59 M€. Ce fonds de roulement exceptionnel nous permettra d'absorber une partie du choc financier lié au COVID. Je vous rappelle également qu'avec les baisses successives du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 5 % en 2019 et de 10 % en 2020, nous avons restitué 45 M€ aux contribuables maralpains. Malgré toutes ces contraintes, nous avons également tenu le cap de l'investissement. Les dépenses d'investissement atteignent 159,7 M€ en 2019, contre 163,9 M€ en 2018. Elles se concentrent essentiellement sur les infrastructures routières, les collèges et les collectivités. Ce sont à nouveau plus de 600 projets de toutes les communes et intercommunalités des Alpes-Maritimes qui ont été financés en 2019. Vous le constaterez encore lors de la commission permanente : malgré la crise, je vous proposerai pour cette seule séance le financement de plus de 100 opérations portées par les collectivités locales, à l'heure où l'urgence économique est là.

Voilà mes chers collègues les sujets que je souhaitais aborder en ouverture de cette séance. Je m'excuse d'avoir été sans doute un peu long sur la question du COVID et sur l'historique, mais il était nécessaire de faire un bilan. Je conclurai sur ce sujet en vous demandant d'applaudir l'ensemble des équipes du Département et des fonctionnaires, puisqu'ils le méritent largement.

Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, mes chers collègues, l'examen du compte administratif 2019 ne peut se faire sans avoir, à la fois un œil sur la décennie passée, et sur les effets de la crise de 2008, et un œil sur les années à venir, assombries d'avance par celle liée au COVID-19. Il y a dix ans nous étions confrontés à une crise financière venue des Etats Unis, les Subprimes. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise sanitaire venue de Chine, le COVID-19. Ce sont deux crises mondialisées qui ont eu et auront un impact significatif sur la vie des habitants de notre département et sur notre collectivité. Cela nous oblige à la prudence, à l'humilité et à la vigilance.

La crise actuelle nous invite en effet à regarder dans le rétroviseur et à considérer la politique menée par le Département en 2009 pour faire face à la crise économique. Rappelons d'abord, que, dans les années qui avaient précédé cette grave crise, le Département avait lancé de grands investissements, portant la dette à un haut niveau. La crise survenant, cet endettement n'a pu être jugulé, au contraire. En 2009, le Département s'engagea aux côtés de l'Etat dans un plan de relance d'envergure, décidant de maintenir les investissements à hauteur de 400 M€. Ces investissements couverts à hauteur de 71 % par l'emprunt ont porté la dette à près d'un milliard d'euros dès 2011. Le transfert de 174 M€ à la Métropole a amélioré la courbe de celle du Département mais non son poids, puisque nous la remboursons au travers de la dotation annuelle.

L'endettement de la précédente décennie continue à peser lourdement, malgré les efforts de désendettement menés depuis 2015, s'appuyant notamment sur la vente des parts de l'aéroport et autres biens patrimoniaux, sur une baisse des dépenses d'investissement et sur la maîtrise des frais de personnel. En 2019, l'annuité de la dette globale (intérêts plus capital) s'est élevée encore à près de 109 M€ en prenant en compte le remboursement du capital intégré à la dotation à la Métropole. Le stock total de la dette s'élève ainsi à près de 870 M€. Pris en étau entre le poids de la dette et la progression des besoins dans le domaine social, notre Département a du mal à investir. Ce n'est pas pour faire un constat négatif mais plutôt pour regarder l'avenir que j'évoque ces éléments.

Deux questions se posent. La première est la suivante : sommes-nous armés pour répondre aux défis de la crise actuelle ? Il faut se réjouir du montant des recettes affiché au compte administratif. Les droits de mutations étaient en 2019 en forte progression, ce qui est heureux et nous permet d'avoir un peu d'avance. Avec 527 M€, ils constituent la première ressource du Département (40 % du budget). Cette recette reste cependant aléatoire car soumise aux fluctuations économiques. La perte des DMTO sera sans doute également très sensible en 2020, avec l'arrêt brutal des transactions immobilières pendant la période du confinement. Elle est estimée entre 150 et 250 M€. Espérons que nous serons plus proches de la fourchette basse.

Vous avez pourtant décidé de renforcer la dépendance du budget de notre collectivité à la bonne santé du marché immobilier. Je rappelle que vous avez fait le choix de baisser le taux

de la taxe foncière, qui s'adresse aux propriétaires, et ainsi de priver le Département de 30 M€ de recettes sur deux exercices. Nous n'étions pas d'accord sur cette baisse, et nous avons expliqué pourquoi : face aux besoins sociaux, première dépense et première compétence de notre Département, il nous semble important de s'appuyer sur des recettes stables, ce que permettait la taxe foncière.

Ce geste fiscal, qui plus est, réalisé juste avant le transfert de cet impôt aux communes, ne représente en fait que quelques euros ou quelques dizaines d'euros d'économies pour chaque propriétaire alors que c'est une masse globale de 30 M€ sur les deux exercices qui aurait pu être utilisée pour les besoins des plus modestes. Elle aurait été bien utile pour faire face au supplément de 25 M€ que représentent les 4 000 nouveaux allocataires du RSA. Faire un budget, c'est faire des choix, et nous précisons ici notre point de vue sur ces choix. En effet, si les recettes vont baisser, les dépenses sociales vont exploser. En 2019, elles étaient déjà en progression de 15 M€, soit 3 % de plus par rapport aux prévisions du budget primitif. Cette progression des dépenses sociales a été compensée par des baisses de réalisation, notamment dans les domaines du développement des infrastructures, de l'aménagement du territoire. En 2020, la progression des besoins sociaux va s'intensifier. En l'espace de 3 mois, le nombre de demandeurs d'emploi dans notre département est passé de 60 000 à près de 90 000, ce qui place les Alpes-Maritimes parmi les départements les plus touchés au niveau national. Parallèlement, les offres d'emplois ont drastiquement chuté.

L'impact de cette crise sur le nombre des nouveaux bénéficiaires du RSA est considérable : durant la période de confinement, plus de 3000 personnes supplémentaires sont entrées dans le dispositif ou y sont restées, et plus de 2000 personnes ont sollicité la levée de la suspension de leur droit.

La deuxième question est celle-ci : comment répondre aux défis de la crise actuelle ? Alors que les départements demandent, au grand dam des Régions, le retour de la compétence générale pour participer à la relance, la question de l'investissement, massif ou non, et donc celle de la reprise de l'endettement vont se poser pour notre collectivité et pour les autres collectivités.

Ce choix avait été fait en 2009, peut-être de façon trop massive, et les effets se font sentir encore aujourd'hui. Nous en connaissons les conséquences sur nos politiques. Alors que faudrait-il faire aujourd'hui ? Je peux donner quelques points de vue sur l'avenir à partir d'aujourd'hui. Il serait pertinent que notre Département donne pleinement la priorité à ses missions premières que sont les compétences de solidarité, ce qui protège nos citoyens et donne du pouvoir d'achat, tout en poursuivant les politiques vertueuses du GREEN Deal et du SMART Deal qui vont dans le sens de l'histoire. Ainsi les 5 M€ que vous comptiez verser au fonds d'intervention de la CCI et de la Région, ce que la Préfecture refuse, pourraient être employés directement dans ces compétences, dans l'aide à la création d'emplois, et dans le renforcement du dispositif pour aider les entrepreneurs à créer de l'emploi, voire à reprendre les employés qu'ils ont perdus.

Pour faire face à la crise économique et sociale qui va s'intensifier, nous aurons à faire des choix essentiels dès aujourd'hui. De notre côté, dans la perspective d'une réflexion partagée sur une relance possible, nous soutiendrons les choix qui iront dans le sens des solidarités, du développement économique respectueux de l'environnement, d'un développement qui alliera écologie et économie, dans le cadre d'une transition écologique innovante et productrice d'emplois. Nous soutiendrons les choix qui seront d'abord aux côtés des plus fragiles, parce que la crise les atteindra plus vite et plus fort : les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les chômeurs, les jeunes en difficulté, les femmes victimes de violences, l'enfance en danger. Il faut s'engager pleinement, puisqu'il va y avoir des souffrances. Des choix qui iront vers la diversification plus importante des activités économiques de notre département. Cette diversification de l'économie permettra de mieux faire face aux crises prochaines. Cela ne se limite pas à notre département mais s'entend de manière générale.

Nous sommes toujours dans l'urgence climatique. Le réchauffement climatique est bel et bien là. On relève, aujourd'hui, des températures de 38° au pôle. Nous soutiendrons donc des choix qui mettront en œuvre la transition écologique et énergétique pour créer des emplois nouveaux, dans le bâtiment, la rénovation énergétique, dans les métiers artisanaux qui y sont associés, dans la recherche, qui est essentielle dans ces domaines aussi. Nous soutiendrons donc des choix qui nous permettront de valoriser davantage notre territoire, tout en soutenant l'économie locale et le tourisme, avec un tourisme plus soutenable, plus durable, un tourisme diversifié dans ses formes et bien reparti sur tout le territoire, qui nous rende une autonomie économique, moins dépendante de toutes les contingences sanitaires ou autres. Nous y reviendrons dans la motion qui nous est présentée.

Nous soutiendrons des choix qui développeront les solutions nouvelles de consommation, plus sobres, dans l'énergie, l'alimentation, les déplacements, favorisant la qualité et la proximité, une alimentation saine, la lutte contre tous les gaspillages, l'agriculture locale. Edgar MORIN nous donne une direction intéressante pour l'avenir, que nous pourrions prendre comme orientation : relier ensemble l'économique, le social, l'écologique et le politique. Et j'ajouterai la culture. Relier ensemble, cela veut dire une interdépendance des choix et des orientations. C'est une vision globale qui peut être intéressante face aux crises sans doute à venir, et dont le COVID ne sera probablement pas la dernière.

Pour ce qui est du compte administratif 2019, pour les raisons que j'ai évoquées nous resterons cohérents avec la position adoptée lors du vote du budget primitif en exprimant un vote défavorable.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON. Je regrette évidemment que vous preniez cette décision. Je note aussi que nous allons dans le même sens sur un certain nombre de sujets qui sont compris dans le GREEN Deal et qui avancent petit à petit. Nous allons signer avec le CREAM une charte « zéro pesticide », et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes s'est engagé sur des mesures environnementales et sur cette qualité de vie à laquelle nous aspirons tous, y compris pour les générations futures. C'est plutôt sur les moyens sur lesquels il y a

différentes interprétations. Vous êtes remontée très loin en évoquant la crise des Subprimes pour faire état du bilan financier et de l'évolution. Globalement, je retiens que nous sommes d'accord. Vous avez souligné la baisse de la dette. En 2008 et 2009, nous avons un endettement très important. Nous avons depuis engagé le désendettement. Vous reconnaissez également la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Nous avons en revanche une vue différente sur la baisse des impôts que nous avons décidée sur deux années successives. Je m'en suis réjoui dans mon propos, et je ne peux que m'en réjouir à nouveau. Aujourd'hui, même si vous exprimez des doutes sur cette baisse en considérant qu'elle aurait pu servir à assurer des dépenses, je reste persuadé qu'elle a constitué une bonne formule pour restituer de l'argent aux Maralpins. La baisse de 45 M€ que nous avons apportée à l'économie azurée concerne à 50 % des entreprises. C'est en grande partie porté par les bailleurs sociaux qui acquittent la taxe foncière et qui ont vu cet impôt baisser. C'est de l'argent qui vient dans l'économie. Dans cette période difficile où nous cherchons les moyens pour relancer et aider les entreprises, je pense qu'il a été judicieux de laisser l'argent là où il se trouve. C'est une différence de point de vue que nous avons.

Sur la question climatique, nous partageons cette urgence. Concernant la baisse des DMTO, la bonne mesure porte sur 150 M€. Si cela devait aller plus loin, nous serions évidemment dans une crise très importante. Mais là aussi, nous appelons l'aide de l'Etat. Je continuerai de travailler avec les instances nationales pour que cette dette soit portée par l'Etat qui doit nous accompagner dans ce moment difficile et permettre aux territoires de s'oxygéner. L'Etat l'a fait pour les communes, et nous attendons qu'il le fasse pour les Départements qui ont été très proactifs.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, vous avez qualifié notre séance d'historique, et vous l'avez ouverte par la présentation d'un bilan de la situation que nous continuons à vivre, et qui pèsera beaucoup sur notre collectivité. Vous nous avez également invités à la prudence avec raison sur l'évolution de la situation. Pour l'essentiel, nous partageons tant votre analyse que les observations que vous avez faites sur cette situation qui impactera sans doute fortement le fonctionnement de notre collectivité. Les sujets à l'ordre du jour de cette session nous permettront de faire le lien entre les conséquences de la crise et la façon dont notre collectivité exerce ses compétences et pourrait réfléchir à les réorienter.

Le principal objet de la session de ce jour est l'examen du compte administratif qui nous permet d'apprécier les choix de gestion mis en œuvre pendant l'exercice 2019. Pas de surprise en la matière, ils sont fidèles aux orientations qui avaient présidé à l'élaboration du budget de l'exercice. Et parmi ces choix politiques de fond, deux d'entre eux qui relèvent pour vous de l'obsession. Le premier est la réduction de la dépense publique, jugée toujours trop coûteuse alors que, sans elle, les services publics, dont la crise actuelle a permis à certains de découvrir les vertus, ne pourraient exister et jouer pleinement leur rôle. Le second est le recours à l'impôt considéré, au nom des thèses libérales qui vous sont chères, comme une charge qui nuit au dynamisme du pays alors qu'il constitue, sous réserve d'être appliqué avec justice, le moyen de

répartir les richesses et d'organiser la solidarité, aussi bien à l'échelle du pays que du département, pour autant que nous ayons encore la possibilité de voter quelque chose en matière d'impôt.

Malgré ces positions aussi dogmatiques que frileuses, notre collectivité arrive à assumer pleinement ses responsabilités. Mais c'est grâce à la ressource particulièrement élevée mais également d'une très grande fragilité que constituent les droits de mutation représentant plus de 40 % des recettes de notre collectivité. C'est une recette que nous ne refusons pas pour autant, évidemment, mais cette fragilité que nous avons, encore une fois, soulignée lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget 2020 devrait nous inciter à la réflexion sur ce sujet. L'actualité nous rappelle brutalement à cette réalité.

Cette actualité est marquée par les deux événements majeurs que sont les nouvelles graves intempéries qui ont touché notre département en novembre et décembre, et surtout la situation sanitaire exceptionnelle que nous vivons, avec ses conséquences qui, sans nul doute, continueront à peser longtemps et lourdement sur la vie de notre pays et de ses habitants ainsi que sur notre institution. Face à ces deux événements, le Département a été à la hauteur de la situation, et il a fait preuve de réactivité et d'efficacité. Il a joué pleinement la solidarité et a, en engageant des moyens financiers importants et adaptés à des besoins diversifiés, confirmé son rôle de collectivité de la solidarité territoriale et humaine. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes associés sans réserve aux décisions de soutien prises tant à l'égard des personnes en difficulté que des communes, des artisans, commerçants, des activités liées à la santé, à la culture, à l'accueil des personnes âgées ou handicapées ainsi qu'au tourisme.

Mais ces événements nous rappellent avec force qu'un certain nombre de choix de développement de notre département, comme de notre pays ne sont pas les bons et qu'il convient donc d'en changer. Concernant les intempéries, devant les conséquences, chaque fois un peu plus graves des intempéries à répétition résultant de changements climatiques réels, mais aggravées, dans notre département comme un peu partout, par le remplacement de la quasi-totalité des activités agricoles notamment des plaines alluviales par du béton, il faudra bien qu'un jour cette situation soit prise en considération. La relocalisation des activités économiques dispersées aux quatre coins du monde, là où la main d'œuvre est bon marché et les profits les plus juteux vaut aussi pour la production agricole qui, contrairement au béton, a le grand avantage de ne pas imperméabiliser les sols. Il serait, en effet, illusoire de penser que des aménagements techniques, même les mieux conçus, ceux, par exemple, réalisés par le SMIAGE, permettront de supprimer tous les risques.

Restons sur le plan des questions environnementales. La période du confinement a confirmé de façon éclatante que la qualité de l'air que nous respirons est totalement dépendante de la circulation routière et des transports aériens aux abords des aéroports. Là où nous disposons de stations de mesure de la qualité de l'air, comme c'est le cas dans les Paillons, nous avons pu noter que, pendant cette période, l'air ne comportait que des quantités infinitésimales des principaux polluants que sont les particules fines et les oxydes d'azote. Cela nous renvoie à la question cruciale des déplacements avec la nécessité de donner partout la priorité aux transports collectifs les moins polluants que sont les transports ferroviaires. Même si cette

compétence ne nous incombe plus, il serait bien que, devant l'inertie de l'Etat et certaines positions en retrait de la Région, notre collectivité se manifeste de façon plus active sur ce sujet crucial au titre de l'aménagement du territoire et du GREEN Deal. Ceci vaut en particulier pour la ligne de chemin de fer Nice – Tende – Coni menacée de fermeture alors qu'elle constitue le moyen de transport le plus sûr, le moins coûteux et le plus écologique entre le littoral, les vallées des Paillons, de la Roya, de la Bévéra et l'Italie. Elle est aussi l'atout majeur pour apporter une solution au problème des déplacements vécus par les 40 000 habitants de l'est de Nice et des Paillons. Cela résulte de l'étude réalisée par le bureau d'études mandaté par les services de l'Etat.

J'en reviens aux questions financières que posent avec acuité les conséquences de la crise sanitaire à notre collectivité, confrontée d'un côté à la diminution de ses ressources, de l'autre à l'augmentation de ses dépenses pour faire face aux mesures de soutien que nous avons décidées ainsi qu'à la crise sociale qui se précise. C'est une situation qu'il nous faut, de plus, gérer en maintenant le niveau d'engagement dans nos divers domaines d'intervention, du social à l'aménagement et au développement du territoire en passant par le développement des infrastructures ou les missions éducatives et culturelles, avec même la nécessité de faire plus en liaison avec l'Etat dans le soutien aux activités des EHPAD, notamment publics en leur donnant les moyens financiers d'augmenter leur personnel pour qu'ils puissent réellement faire face aux besoins. Ce sont des personnels aujourd'hui épuisés, qui ont remarquablement assumé leurs responsabilités mais qui ne peuvent et n'acceptent pas de se satisfaire de primes ou de médailles.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés tient pour l'essentiel à la forte chute probable du produit des droits de mutation sur lesquels nous avons fait part de nos remarques. Mais elle est due également à deux décisions injustifiées dont vous portez la responsabilité. Je veux parler de la diminution par deux fois, en 2019 et en 2020, du taux de la taxe sur le foncier bâti qui, cette année, fait perdre à notre collectivité une recette de 45 M€ et réduit définitivement de 15 M€ la compensation par l'Etat de la suppression de cette taxe à partir de 2021. 45 M€, ce n'est pas rien. Ils auraient été bien utiles aujourd'hui, et les 15 M€ nous feront défaut l'année prochaine et à l'avenir. Pourrez-vous faire autrement qu'avoir recours à l'emprunt pour compenser cette recette perdue alors que vous rechignez à emprunter même quand les taux sont particulièrement bas ? C'est aussi une erreur. Il ne faut pas emprunter systématiquement, mais emprunter à bon escient lorsque les taux sont bas, ce n'est pas mal gérer, à condition d'avoir les capacités de rembourser.

Par ailleurs, nous considérons comme vous, que le mode d'atténuation de la perte du produit des droits de mutation sous forme d'un prêt de deux ans n'est pas acceptable, pas plus que la solidarité horizontale qui est encore majorée de 40 M€ cette année. Et ce d'autant que pour les communes, l'Etat s'est engagé à compenser les pertes appréciables par comparaison avec la recette moyenne des trois derniers exercices. Pourquoi pour les communes et non pour les autres collectivités ?

Pour terminer, alors qu'aujourd'hui, de suppression en suppression de recettes fiscales, nous en sommes arrivés au point où les Départements n'ont plus aucune autonomie de décision

sur leurs ressources financières et que la situation que nous vivons risque de durer, ne devrait-on pas conduire une réflexion sur la possibilité de créer des ressources propres à notre collectivité pour conduire des activités utiles aux habitants des Alpes-Maritimes comme il en existe dans d'autres départements ? Si nous évoquons une telle proposition, c'est en raison des graves menaces de privatisation qui pèsent sur les centrales hydroélectriques du pays et du département avec l'ouverture à la concurrence décrétée depuis longtemps par l'Union européenne et à laquelle le Gouvernement n'oppose aucune véritable résistance.

Aujourd'hui, la gestion de ces centrales essentiellement localisées dans la Roya (cinq), la Vésubie (quatre), la Tinée (trois) et le Var (deux) qui produisent avec celles du Loup et de la Siagne 13 % de la consommation électrique des Alpes-Maritimes, est concédée à EDF. C'est évidemment la situation dont nous souhaitons la continuité. Mais devant le risque d'ouverture à la concurrence qui devient de plus en plus pressant alors que le secteur hydroélectrique devrait être sorti du champ concurrentiel comme l'a fait l'Allemagne, il serait particulièrement grave que ces activités passent, comme les autoroutes ou les aéroports, sous la coupe de sociétés, y compris étrangères, dont la seule motivation est le profit. Et ce d'autant que ces centrales, qui sont sources d'emplois dans le Haut Pays, allient production d'énergie renouvelable au moindre coût, gestion d'une ressource en eau partagée, soutien au tourisme et à la pêche et ressources financières non-négligeables pour les communes concernées et sont donc d'un intérêt majeur sur le plan de l'énergie mais également de l'écologie et du développement durable. J'évoque ce sujet sous forme de piste au cas où la privatisation se préciserait. Je pense qu'il faut que nous y soyons attentifs.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE pour cette intervention. Elle comprend certains éléments qui nous concernent, et d'autres sur lesquels nous sommes impuissants mais que nous pouvons tout de même essayer d'influer. Les centrales hydroélectriques en font partie, de même que le transport. Vous savez que je partage totalement votre point de vue. Nous pouvons essayer de trouver les bonnes solutions pour être pressants sur l'organisation de nos transports. Il n'en reste pas moins vrai qu'au-delà des problématiques liées aux avions et aux trains, il y a pour nous un niveau d'activité économique qui existe. Nous pouvons changer les choses, et il faut que nous le fassions. Il faut que nous puissions peser, et nous le faisons dans le cadre du GREEN Deal, mais sans déstabiliser l'ensemble de l'économie. C'est ainsi que nous allons solliciter aujourd'hui un retour sur le transport aérien, qui est une voie indispensable pour soutenir l'activité économique du département. Pour autant, je suis d'accord avec vous, nous avons vu pendant la période de confinement que la qualité de l'air dépendait étroitement des transports. Nous avons vu aussi émerger les pistes cyclables et toutes les solutions de mobilité douce auxquelles nous participons et adhérons pour changer de paradigme.

Au-delà des félicitations que vous avez adressées à la collectivité sur la gestion des intempéries et de la crise COVID, ce dont je vous remercie, vous avez parlé de choix de gestion fidèles à ce qui avait été annoncé, mais que vous ne partagez pas. Vous considérez qu'il s'agit pour nous de choix obsessionnels, dogmatiques, relevant d'une « politique frileuse ». Je ne partage pas ce point de vue. Je pense que nous sommes à l'équilibre. La réduction de la dépense

publique fait partie de cet équilibre. Si nous n'avions pas maîtrisé la dépense publique de la collectivité, nous ne pourrions pas aujourd'hui vous présenter un compte administratif dont les clignotants sont au vert. Il en serait de même si nous n'avions pas participé à la baisse d'impôts, comme je l'ai rappelé à Mme GOURDON. Je fais partie de ceux qui considèrent que la dépense publique doit être assumée par l'impôt, mais aussi qu'il arrive un moment où l'impôt tue l'impôt. Lorsque cela se produit sur le foncier dans les Alpes-Maritimes, nous observons une évasion vers les départements voisins. Je préfère que nous conservions une forme d'activité économique, de richesse et d'implantation d'entreprises, plutôt que de voir celles-ci fuir nos territoires en raison d'un trop haut niveau d'impôts. Je confirme votre chiffre de 45 M€ sur la baisse d'impôts, et c'est un élément dont je me réjouis. Nous avons pu ensemble redistribuer cette richesse aux Maralpins, et en particulier aux entreprises qui sont aujourd'hui en grande difficulté. Quant aux liens et aux conséquences de la crise, ce sont des positions sur lesquelles nous sommes parfaitement d'accord, et je vous remercie de les avoir soulignées.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- En même temps que mon intervention en tant que président du groupe majoritaire, je présenterai les grands axes du compte administratif de l'exercice budgétaire 2019. M. le Président, vous en avez très largement tracé les points de force, et ils sont très importants. Ils s'inscrivent dans un contexte particulier et inédit, avec cette crise que nous risquons de subir pendant de très longs mois encore, voire pendant plusieurs années. Cette situation a frappé le monde et notre pays, et elle n'a pas épargné notre département. Nous y avons fait face. Notre collectivité a été exemplaire dans la mobilisation. Vous l'avez souligné, et je veux m'associer à vos propos pour remercier tous ceux qui dans nos services, sur le terrain, ont été mobilisés et présents aux côtés de ceux qui avaient besoin de la main tendue du Département. Nous avons besoin que nos structures institutionnelles tiennent, dans un pays profondément déstabilisé. Notre Département a bien joué son rôle, avec une détermination de tous les instants sous votre autorité, ce dont je vous remercie et vous félicite.

Nous avons été au rendez-vous de ce moment tragique, avec les équipements de protection qui ont été très vite déployés pour nos concitoyens les plus vulnérables. Je pense aux personnes âgées de notre département. Nous l'avons fait pour les services de soins à domicile et les EHPAD. J'ai à l'esprit les premières réunions où nous siégions dès la fin du mois de février et où systématiquement nous posions la question de ce qui était fait pour les EHPAD et les services de soins à domicile. Les autorités sanitaires nous répondaient que ce n'était pas la priorité et que l'urgence allait aux soignants. Des choix ont été faits et se sont révélés dramatiques pour beaucoup de nos aînés. J'ai eu l'occasion de le dire, et je travaille à faire la lumière au plan national sur toutes ces défaillances, failles et fautes. En tous cas, notre collectivité a joué son rôle, et elle l'a fait de façon exemplaire.

Désormais, une crise gigantesque est devant nous. Nous en mesurons les conséquences. Vous en avez rappelé les chiffres sur le chômage, ou sur la forte augmentation du nombre d'allocataires du RSA, avec aussi des conséquences pour beaucoup d'entreprises de notre département et beaucoup de familles qui ont vu leur pouvoir d'achat s'éroder et leurs revenus disparaître. Près de 10 000 personnes ont perdu leur emploi dans le département des Alpes-

Maritimes. Beaucoup d'artisans, de commerçants ou de professionnels libéraux ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer. Tous sont ainsi confrontés à la crise. Des dispositifs nationaux ont été mis en œuvre : le fonds de solidarité pour les indépendants, le prêt garanti par l'Etat, les reports de charges. Ces dispositifs ont eu le mérite d'exister, et je les ai soutenus à l'Assemblée nationale, mais ils n'ont pas empêché l'effondrement de notre économie. L'étude du FMI parue cette semaine montre que la France est sans doute un des pays les plus touchés au monde, avec une prévision de baisse de croissance de 12 %. Cela signifie qu'en 2020, 300 milliards d'euros de richesse nationale vont ainsi être détruits. C'est gigantesque, et malgré les dispositifs mis en place, nous serons sans doute parmi les pays les plus touchés. Nous l'avons été par la crise sanitaire, et nous le serons également par la crise économique et ses conséquences sociales.

Tout cela n'est pas neutre. Si nous sommes un des pays les plus frappés par la crise économique, c'est parce que nous avons, bien avant cette crise, des faiblesses structurelles : une dette étouffante, un impôt étouffant. C'est là M. TUGAGUE ce qui nous différencie. Un des points forts de ce compte administratif 2019 est la baisse de la fiscalité. Nous avons le record mondial des prélèvements obligatoires, et nous avons également celui des dépenses publiques. Si notre économie mettra plus de temps à repartir que les autres, ce sera parce que nous avons ces boulets et ces chaînes qui entravent notre course et pénalisent nos entreprises. Ici, nous avons fait des choix différents qui m'amènent à souligner les grands axes de ce compte administratif.

Le compte administratif 2019, et c'est peut-être sa première leçon, a vu notre fiscalité baisser, soit 5 % de baisse de la taxe foncière. Cette baisse n'était pas un coup de communication. Elle a été confirmée en 2020, soit moins 10 %. Sur les deux exercices budgétaires, nous avons ainsi rendu près de 50 M€ de pouvoir d'achat aux Azuréens et aux entreprises de ce département. C'est peut-être une goutte d'eau dans l'océan des charges qui pèsent sur nos entreprises, mais c'est un geste plus que symbolique et c'est une volonté inscrite au cœur de la politique de la majorité départementale telle qu'elle est conduite depuis 2009. Nous avons voulu cette bonne gestion. C'est peut-être notre ADN et notre marque de fabrique. Cette bonne gestion repose sur des dépenses de fonctionnement maîtrisées, et sur le désendettement. Sur ce point, nous avons engagé un désendettement important, avec 125 M€ de moins en quelques années, dont 17 M€ de moins sur l'exercice 2019. C'est un carré que nous avons voulu vertueux : baisse de la fiscalité, baisse de la dette, stabilisation des dépenses de fonctionnement, et dynamique des dépenses d'investissement. Nous avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement, nos dépenses de personnel, et nos dépenses inutiles. Etre élus, c'est faire des choix, et ces choix ne sont pas forcément toujours populaires. Nous avons fait des choix que nous avons assumés. Et aujourd'hui, nous dégageons un excédent de résultat de 60 M€ dans ce compte administratif.

Comme le disait le Président, nous avons été fourmis, et l'hiver économique est là. Cet excédent de 60 M€ sera bien utile pour affronter les effets terribles de la crise et l'augmentation des dépenses. Cette augmentation des dépenses directes nous a permis de jouer un rôle d'amortisseur pour nos entreprises, nos concitoyens et nos aînés. Au global, ce sont 15 M€ de dépenses supplémentaires pour les dépenses directes : masques, gel, équipements de protection,

acquisition de matériel, etc. A cela s'ajoutent également l'augmentation du point GIR et la hausse du nombre d'allocataires du RSA. Ce sont des dépenses nouvelles. Parallèlement, nous continuons à subir certaines contraintes, comme l'augmentation du fonds de péréquation des droits de mutations, qui est passé de 48 à 61 M€, mais aussi la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui représente 90 M€ depuis 2013. Aujourd'hui, nous avons de la part de l'Etat, entre ce que nous dépensons et ce qui est pris en charge, un écart de 350 M€. Malgré la crise, ces contraintes sont toujours là.

Nous avons donc des marges dans ce compte administratif. Nous avons des dépenses de fonctionnement qui n'ont pas augmenté. C'est extrêmement important. Nous avons stabilisé nos dépenses d'investissement. Nous avons enfin un taux d'épargne qui nous permet d'avoir cette marge de manœuvre qui a atteint un record inédit. C'est donc un bon compte administratif qui vous est proposé aujourd'hui mes chers collègues et qui va nous permettre de faire face à cette crise extrêmement importante que nous subissons et que subissent nos concitoyens. Nous aurons sans doute pour l'exercice 2020 un besoin de financement supplémentaire, lié aux pertes de recettes et à l'augmentation des dépenses, entre 150 et 250 M€, il y a encore beaucoup d'incertitudes, et nous en reparlerons lors des orientations budgétaires et lors du vote du budget pour l'exercice 2021.

Voilà ce que je voulais souligner en présentant les points forts de ce compte administratif. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 033 M€. Les dépenses d'investissement sont dynamiques, de l'ordre de 160 M€, et l'épargne est en forte progression. Nous pouvons être fiers de cette bonne gestion qui continue d'être la marque du département et qui nous permet de faire face à l'inquiétude de l'avenir.

Je voudrais en profiter pour tenir un propos plus politique. Cette semaine, un débat a été ouvert par le Président de la République, dans des formes que je considère extrêmement scandaleuses, pour imposer une forme de chantage aux collectivités locales : soit vous acceptez le report des élections, soit l'Etat ne vous aide pas. Cela a été fait pour les régions, mais aussi pour les départements. Je trouve cette méthode indigne et profondément choquante. Elle se dissimule derrière le pseudo discours sur une étape nouvelle de décentralisation que nous appelons de nos vœux, puisque nous avons vu, avec cet Etat défaillant, empêchant et non-aidant, les contraintes et les lourdeurs liées à l'imprévision et à l'incompétence de ceux qui nous gouvernent depuis trois ans et qui n'ont rien prévu ni anticipé dans cette crise, malgré les alertes. Nous avons une bureaucratie pesante, un système complexe issu de la loi NOTRe qui ne nous a pas permis d'aider nos entreprises comme nous aurions pu le faire, et il faut simplifier tout cela au profit de davantage de proximité. La proximité est sur le terrain, et non dans des régions qui sont éloignées. Il faut de la proximité, et le Département est la collectivité de la proximité.

Cette étape sera donc nécessaire. Mais ne nous trompons pas. Le leurre affiché a simplement pour objectif de modifier le calendrier électoral. Jouer avec le calendrier électoral, ce n'est jamais bon signe pour la santé de notre démocratie. Nous l'avons vu avec les élections municipales. Bien-sûr, il y avait le contexte sanitaire, mais on a joué avec la date du 28 juin. Si ce 28 juin a été choisi, nous ne pouvons pas écarter l'idée que cela a été fait pour des raisons d'abord électorales, voire électoralistes. On nous dit à présent que l'on va reporter les élections

régionales et départementales après 2022. J'ai eu l'occasion de dire, en commission des lois de l'Assemblée nationale, qu'il serait peut-être plus transparent d'annoncer la volonté de prolonger de cinq ans l'élection du Président de la République. Au moins, l'objectif qui est masqué serait clair et affiché.

Je suis très inquiet en soulignant le danger de ce report du calendrier électoral. Tous ceux qui ont joué avec les élections se sont brûlé les doigts. Jouer avec les élections, c'est jouer avec la démocratie. Aujourd'hui, des indicateurs doivent nous alerter au plus haut point sur la santé de notre démocratie, comme le fait que la justice soit utilisée à des fins politiques, ou comme les révélations extraordinairement graves sur une surveillance généralisée concernant des avocats. Le fait, comme cela a été révélé devant une commission d'enquête à l'Assemblée nationale, que l'on ait pesé sur le cours d'une élection présidentielle n'est pas neutre non plus. S'il n'y avait pas eu ces pressions, le cours des élections présidentielles aurait sans doute été modifié, tout comme le destin de notre pays. De même, lorsque nous considérons que le contrôle du Parlement est détourné avec des commissions créées par l'Elysée, l'équilibre entre les pouvoirs est rompu. Quand on veut affaiblir les territoires et les collectivités, quand on veut les asphyxier dans un chantage financier, c'est une inquiétude pour notre démocratie.

Je voulais le souligner aujourd'hui. Nous sommes sur le terrain, nous sommes proches de difficultés des citoyens. Ces difficultés sont énormes, et on ne peut pas jouer avec ces détresses en nous menaçant de nous asphyxier si nous ne nous soumettons pas et si nous ne mettons pas un genou à terre. Il faut le dire aujourd'hui. C'est important, et nos collectivités sont en première ligne dans cette crise. Ici, tant que nous le pourrons, nous assumerons nos responsabilités, avec honneur, détermination, et avec dignité. Vous l'avez fait M. le Président, et je tiens à vous en féliciter et vous en remercier.

M. Le Président.- Je vous remercie pour cette intervention et cet éclairage qui apportent un questionnement pour notre collectivité. Il n'est pas simple de pouvoir agir dans le contexte actuel, et face à la perspective d'élections qui pourraient être modifiées. Nous sommes dans le temps électoral des élections municipales. J'espère que la raison et la sagesse gagneront les propositions présidentielles dès lundi prochain.

Je vous propose de reprendre notre ordre du jour avec la présentation du compte de gestion du comptable public. Je demande à Mme le Payeur, Mme KOUBI, de quitter la salle, et j'invite le premier vice-président à se préparer à monter en tribune pour le deuxième rapport.

Mme le Payeur quitte la salle des délibérations.

1. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2019

M. CIOTTI.- J'ai l'honneur de présenter le compte de gestion du Payeur départemental. Je remercie Mme le Payeur départemental ainsi que ses services pour le travail qui est fait en permanence avec l'administration départementale. J'en profite pour remercier le Directeur général des services et les directeurs généraux adjoints qui l'entourent, ainsi que tous ceux qui participent à la mise en œuvre de la politique départementale.

Sur le budget principal, le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 1 512 552 045 € en dépenses, et à 1 606 812 388 € en recettes, ce qui nous permet de dégager l'excédent que j'ai évoqué précédemment. Vous avez également dans ce compte de gestion les excédents pour les budgets annexes : laboratoire vétérinaire départemental, 22 892 € ; régie des ports de Villefranche-sur-Mer, 555 947 € ; parking Silo, 477 206 € ; cinéma Mercury, 1 376 €. Je vous propose d'approuver le compte de gestion du budget principal et les comptes de gestion des quatre budgets annexes selon les chiffres que je viens de rappeler.

M. Le Président.- Je vous remercie pour cette présentation.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Mme le Payeur rejoint la salle des délibérations.

M. Le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je demande à Me BECK, premier vice-président, de venir présider la séance.

M. GINESY quitte la salle des délibérations.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. CIOTTI.- Les chiffres que je vais vous citer sont naturellement identiques à ceux que j'ai cités précédemment pour le compte de gestion présenté par Mme le Payeur départemental, soit 1 512 552 045 € pour les dépenses, et 1 606 812 388€ pour les recettes. Pour l'investissement, nous avons un solde négatif de 69 948 869 €. Pour le fonctionnement, nous avons un excédent de 129 145 588 €, ce qui nous permet de dégager un solde de résultat de 59 196 719 €. Malgré les difficultés, ce résultat nous permet de regarder l'avenir avec un peu plus de sérénité. Je pense avoir fait le point précédemment sur les grands chapitres, mais je suis à votre disposition si vous souhaitez évoquer des points particuliers de ce compte administratif que je vous propose d'approuver.

Me BECK.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous n'allons pas revenir sur ce que nous avons évoqué précédemment, mais il n'échappe à personne que les ressources de notre collectivité ne dépendent aujourd'hui absolument pas de nos décisions. Nous n'avons pratiquement aucun poids sur le niveau des recettes. Entre les DMTO, les dotations de l'Etat, ce qui remplace l'ancienne taxe professionnelle, etc., nous n'avons pratiquement plus de marge de manœuvre. Je suis un peu surpris par le fait que nous ne recherchions pas des recettes que nous pourrions créer, en fonction de services apportés, et sur lesquelles nous aurions un peu de maîtrise. C'est une observation. Aujourd'hui, nous vogueons uniquement en fonction des moyens qui nous sont donnés. Donc demain, un pouvoir central qui réduirait toutes nos recettes, réduirait notre collectivité à pas grand-chose.

Me BECK.- Je vous remercie. Nous sommes sur le vote du compte administratif 2019. C'est un débat que nous pourrions avoir lors de la définition des orientations budgétaires pour 2021. M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- M. TUJAGUE, vous avez raison. Il est vrai que nous avons perdu toute capacité fiscale à peser sur nos recettes. C'est extrêmement grave. Cela porte sur le choix de la fiscalité, même si nous ne sommes pas d'accord sur le sens vers lequel il faut la faire évoluer : vous voulez l'augmenter, et je veux la faire baisser. Mais je considère qu'il est opportun qu'une collectivité ait le choix de ses leviers fiscaux. Aujourd'hui, nous en sommes privés. C'est pour cela que nous avons utilisé pour la dernière fois le levier fiscal là où cela était possible. Désormais, pour le budget 2021, nous n'aurons plus la taxe foncière, et elle sera remplacée par une fraction de la TVA. Dans la période de crise que nous connaissons aujourd'hui, cela risque d'être extrêmement pénalisant pour notre collectivité. Cette année, la TVA chute en effet considérablement. Ce n'est pas l'année qui sera choisie pour constituer l'assiette, mais quelle sera l'évolution de la TVA dans les années à venir ?

Etre privés de ce levier fiscal est à la fois pour nous une faiblesse et une grande injustice. Ce n'est pas nous qui avons fait ce choix, je n'ai pas voté cette disposition à l'Assemblée nationale, vos amis non plus, et nous sommes en phase sur ce sujet. Le choix fiscal est au cœur d'une démocratie et d'un pacte social. Lever l'impôt est le choix le plus exigeant. C'est celui qui nous relie à nos concitoyens. C'est le signe de la bonne gestion. Nous avons sur ce point une vision radicalement différente : vous voulez toujours plus d'impôt, et nous voulons qu'il y en ait moins, puisque nous considérons que nous sommes dans une asphyxie fiscale. Mais je pense que notre collectivité devrait toujours pouvoir décider du montant de sa fiscalité.

C'est pour cela qu'en 2018 et en 2019, pour les budgets 2019 et 2020, pour la dernière fois où cela était possible, nous avons serré toutes nos marges de manœuvre pour faire baisser la fiscalité. Ce gain que nous avons apporté à nos concitoyens sera pérenne, sauf si les collectivités qui reçoivent désormais la responsabilité de la taxe foncière augmentent les impôts, ce qui sera de leur responsabilité. Il était important que nous insistions sur ce point. Aborder l'avenir en n'ayant que des dépenses qui augmentent et sans pouvoir peser sur les recettes est compliqué. Vous avez évoqué des pistes, et j'y souscris, mais elles restent naturellement marginales. Je suis d'accord avec vous sur le fond, notamment sur l'hydroélectricité bien entendu, mais ce n'est évidemment pas à la hauteur des contraintes auxquelles nous sommes soumis.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à la majorité (opposition du groupe front de gauche et du groupe socialiste et écologiste).

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES

Me BECK.- Ces budgets ont déjà été évoqués par M. CIOTTI dans le compte de gestion qu'il a rapporté précédemment. Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, nous avons un taux de réalisation de 90,85 % en recettes et de 90,82 % en dépenses, ce qui nous donne un excédent de 27 023,71 € en investissement, et un déficit de 4 131,09 € en fonctionnement. Le résultat de clôture en 2019 s'élève à 4 131,09 €.

En ce qui concerne, le cinéma Mercury, nous avons un taux de réalisation de 80,44 % en recettes et de 83,76 % en dépenses. En termes de résultats de clôture, il s'agit de plus 70 999,03 € en investissement, et de moins 69 622,33 € en fonctionnement.

Pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, nous avons un taux de réalisation de 75,46 % en recettes et de 77,15 % en dépenses. En investissement, en raison de travaux très importants effectués, nous avons un déficit de 890 849,74 €. En fonctionnement en revanche, nous avons un résultat de clôture très positif de 1 446 797,35 €.

Quant au budget annexe du parking Silo, nous avons un taux de réalisation de 85,78 % en recettes et de 80,20 % en dépenses. En termes de résultats de clôture, il s'agit de 62 052,07 € en investissement, et de 415 154,21 € en fonctionnement.

Je précise également qu'il convient d'approuver le nouveau taux de déduction de la TVA du laboratoire vétérinaire départemental pour l'année 2020, déterminé par le rapport entre les recettes 2019 soumises à TVA et l'ensemble des ressources 2019, qui s'établit à 46,12 %.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le nouveau taux de déduction de la TVA du laboratoire vétérinaire départemental pour l'année 2020, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GINESY rejoint la salle des délibérations.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DES RESULTATS

Me BECK.- En ce qui concerne le laboratoire vétérinaire départemental, le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 27 023,71 €. Le résultat déficitaire de fonctionnement 2019 est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 4 131,09 €.

Pour le cinéma Mercury, le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 70 999,03 €. Le résultat déficitaire de fonctionnement 2019 est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 69 622,33 €.

Pour la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement au compte 001 pour 890 849,74 €. Le résultat cumulé de fonctionnement 2019 est affecté à la couverture de ce déficit d'investissement pour

890 849,74 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde de 555 947,61 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour le parking Silo, le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 62 052,07 €. L'excédent cumulé de fonctionnement 2019 est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 415 154,21 €.

Il vous est également demandé concernant le budget annexe du parking Silo de prendre acte que le résultat cumulé 2019 en recettes de fonctionnement est corrigé de 10 €, suite à une erreur matérielle. Le résultat 2018 cumulé a été repris en 2019 pour 375 424,24 € au lieu de 375 434,24 € conformément à la délibération prise le 7 juin 2019 par l'assemblée départementale relative à l'affectation du résultat 2018 du budget annexe du parking Silo.

L'affectation des résultats du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation des résultats du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation des résultats du budget annexe de la régie des ports de de Villefranche-sur-Mer, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation des résultats du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

5. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK- Ce rapport comprend diverses dispositions importantes. La première est d'exonérer de redevances les bénéficiaires d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime du port de Nice géré par le Département à partir de la période de confinement et ce jusqu'au 31 décembre 2020. Il s'agit ensuite de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de l'achat de masques par la collectivité. La troisième mesure porte sur l'adaptation du soutien à la mise en œuvre des protocoles sanitaires à destination des commerces recevant du public. Il y a là une modification qui vise à supprimer la superficie des commerces éligibles, sachant que le siège social doit en revanche être dans le département des Alpes-Maritimes.

Comme cela a été évoqué précédemment, il est proposé de ne pas donner suite à la délibération n°5 relative aux mesures en faveur de l'économie et du tourisme, adoptée le 11 mai 2020 par l'Assemblée départementale, approuvant la participation financière du Département de 5 M€ au fonds d'urgence départemental 06 dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus Covid-19. Cela fait suite à une intervention préfectorale et une menace de référé du Préfet au regard des compétences résultant de la loi NOTRe au profit de la Région. Enfin, il est proposé d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans modification des équilibres généraux par section votés au budget 2020.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous partageons cette déception quant à l'impossibilité de ne pouvoir accorder cette aide de 5 M€ en soutien aux entreprises. Cela repose la question de la compétence économique, qui est passée entièrement à la Région, mais que nous pouvions jusqu'à présent conserver via certaines conventions. J'espère que nous pourrions maintenir cette souplesse pour agir à certains endroits. En termes de gestion des ressources, c'est une façon d'agir sur le territoire et auprès des entreprises. Nous partageons donc cette déception sur cette aide de 5 M€. Même si nous pourrions utiliser cette somme pour développer le plan emploi ou autres, cela reste un signal négatif par rapport à l'économie.

M. Le Président.- Merci de ce commentaire qui appuie la tonalité de ce que nous demandons depuis le début de la séance, c'est-à-dire le maintien de nos compétences et prérogatives pour être au plus près du terrain. L'éclairage que les Départements ont pu apporter face à cette crise, notamment celui des Alpes-Maritimes, nous porte aujourd'hui à une reconnaissance. J'espère que celle-ci se traduira par des actes et par des faits dans les mois prochains.

Le rapport n°5, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

6. FINANCES DEPARTEMENTALES - DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT - REALISATION D'EMPRUNTS - UTILISATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE - TARIFS - REGIES DEPARTEMENTALES ET RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS - COMMUNICATION

Me BECK.- Il s'agit d'une communication. Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte d'un certain nombre de décisions que vous avez prises conformément aux délégations qui vous sont confiées par l'assemblée départementale. Un volume de 40 M€ d'emprunts a notamment été contracté en 2019 avec la répartition suivante : Caisse des dépôts et consignations, 5 M€ ; Société générale, 10 M€ ; Crédit agricole Provence Côte d'Azur, 10 M€ ; Banque postale, 1,5 M€. A cela s'ajoutent 10,8 M€ d'indemnités actuarielles capitalisées suite à l'aménagement de onze contrats auprès du Crédit agricole Provence Côte d'Azur.

Il s'agit également de donner une information concernant le désendettement qui se poursuit. Cette année encore, le Département a pu réaliser 17,5 M€ de désendettement. La collectivité poursuit ainsi la diminution du stock de sa dette, en ramenant l'encours à 778,4 M€ au 31 décembre 2019. Sur 5 ans, c'est-à-dire de 2015 à 2019, le désendettement de la collectivité s'élève à plus de 124 M€.

En ce qui concerne la ligne de trésorerie, vous en avez fait un usage très raisonnable puisque rien n'a été utilisé. Cette communication porte aussi sur la fixation des tarifs des produits, prestations et droits d'entrée proposés par le Département et la création, la modification ou la suppression de régies départementales, ainsi que sur le renouvellement de nos adhésions à diverses associations : l'Association nationale des élus du littoral ; l'Assemblée des Départements de France ; l'Association nationale des élus de la montagne ; l'Entente pour la forêt méditerranéenne.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité de cette communication.

7. POLITIQUES AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE ET AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. VEROLA.- Ce premier rapport porte sur l'aide à l'enfance et à la famille, et l'aide aux personnes handicapées. Sur l'enfance, la direction de l'enfance fait face à des problèmes pour le placement des enfants de 0 à 6 ans. Pour pallier ce manque, un développement est proposé avec la Fondation Lenval sur la Villa Suzy au nord de Nice où nous pourrions créer 18 places, soit en placement à domicile, soit en pouponnière. Vous avez dans le rapport les différentes phases de ce projet qui s'échelonne sur 3 ans, avec différentes subventions, soit 193 000 € en 2021 et 581 749 € en année pleine à compter de 2022.

La deuxième partie porte sur la politique pour les personnes handicapées. Il s'agit de l'approbation du règlement de transport scolaire qui vise à regrouper l'ensemble des délibérations, dans un souci de clarté et de simplification pour les familles.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Dans ce règlement, il y a une question sur la distance kilométrique minimale. Je me demande si ce critère est pertinent. Il est indiqué dans le rapport : « *Le règlement fixe une distance kilométrique minimale pour les trajets et encourage les parents à accompagner les enfants eux-mêmes depuis leur domicile pour des trajets inférieurs à 1,5 kilomètre aller, distance pouvant être parcourue à pied ou en transport en commun. Il concourt ainsi à la politique départementale du GREEN Deal.* » Peut-être faudrait-il prévoir des cas particuliers. Pour certaines familles et certains handicaps, la problématique n'est pas la distance mais le moyen de déplacement, la nature du handicap, etc. La problématique de déplacement n'est pas forcément une question de kilomètres. Selon les handicaps, 1 km peut se révéler tout aussi compliqué que 10 km.

M. Le Président.- Cette souplesse que vous demandez est prévue dans les critères de prise en charge. Il est indiqué : « *sauf contraintes techniques et/ou organisationnelles liées au handicap du bénéficiaire, dûment justifiées par la MDPH.* » La MDPH peut donc déroger à la règle du 1,5 km.

Le rapport n°7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

8. DISPOSITIF RSA – « AGIR ENSEMBLE POUR L'EMPLOI »

M. VEROLA.- Ce rapport présente le dispositif « Agir ensemble pour l'emploi ». Vous en avez déjà parlé M. le Président, et je ne vais donc pas le développer. C'est une amélioration du JobDeal qui vise à apporter une aide de 500 € environ pour les entreprises qui emploieront un bénéficiaire du RSA. Cela s'applique au secteur marchand comme au secteur non-marchand. Cela pourrait toucher environ 2 000 personnes, et ce sera autant d'économisé sur le RSA. Comme toutes nos politiques qui ont pu économiser des allocations, nous avons reporté cela sur de la formation. Avant la crise, nous avons atteint un seuil de retour à l'emploi de près de 60 % pour les personnes entrant au RSA. L'argent économisé a toujours été réinvesti pour

développer les formations et favoriser la reprise. C'est donc une mesure intéressante pour les entreprises, pour les allocataires, et pour le Département. Il est par ailleurs à noter que le Département assurera un suivi des allocataires du RSA dans leur emploi, là où souvent on laisse les personnes se débrouiller une fois qu'elles entrent dans l'emploi.

M. Le Président.- Merci pour la présentation de ce rapport qui est en effet gagnant pour les entreprises, pour les bénéficiaires du RSA et pour le Département. Nous avons là un partenariat pour agir ensemble pour l'emploi qui se fait en pleine intelligence avec Pôle emploi.

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

9. DISPOSITIF FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

M. VEROLA. – Ce rapport a pour objet de rendre compte de l'exercice effectif de la délégation accordée au président du conseil départemental par délibération de l'assemblée départementale du 15 septembre 2017. Le second point est une harmonisation du règlement du FSL avec ce qui se fait à la Métropole pour éviter les délais de carence dans les paiements des loyers. J'en profite pour remercier les services de l'enfance, qui ont travaillé à plein temps et en présentiel pendant toute la période de confinement. Je remercie aussi les services de l'insertion qui ont dû faire face à de nombreux problèmes. C'est une délégation qui a d'excellents personnels, et je les remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Comme je l'ai dit dans mon propos, ces personnels ont aussi la chance d'avoir un élu très impliqué.

Le rapport n°9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

10. EDUCATION – MESURE EXCEPTIONNELLE ET DENOMINATION D'UN GYMNASSE

Mme ARINI.- Conformément à sa mission de solidarité, le Département des Alpes-Maritimes souhaite aider les nombreuses familles de collégiens qui ont dû faire face, pendant la crise sanitaire, à des dépenses alimentaires supplémentaires. Une partie de ces dépenses est habituellement prise en charge, dans le cadre du dispositif « Cantine 06 », adopté depuis 2009 et renouvelé chaque année. Le Département contribue aux frais des repas sous la forme d'une aide de 1 € par repas consommé dans une cantine scolaire d'un collège public ou privé sous contrat. Cette aide est versée directement au collège, selon un montant forfaitaire annuel maximum de 150 € pour les demi-pensionnaires, soit 50 € par trimestre, et de 195 € pour les internes.

Pour le troisième trimestre, en raison de la fermeture des établissements du 17 mars au 18 mai 2020, ce dispositif ne peut être appliqué. Il est donc proposé d'attribuer une aide forfaitaire exceptionnelle de 50 € pour compenser les frais de repas supplémentaires supportés par les familles pendant le confinement. 13 600 collégiens bénéficieraient de cette aide exceptionnelle, pour un montant total de 680 000 €. Selon le fonctionnement proposé, un montant de 50 € serait ainsi versé par collégien inscrit à la cantine au troisième trimestre. Les

crédits nécessaires à cette opération seront prélevés sur le budget d'aide à la cantine de 1,950 M€ adopté le 3 février 2020.

Le second point de ce rapport dénomination du gymnase du collège Jean FRANCO à Saint-Etienne-de-Tinée. En accord avec cette commune, il est proposé que le gymnase du collège prenne le nom de M. Jean PASCAL, conseiller général honoraire, décédé récemment, qui a œuvré sans relâche pour le développement de la Haute Tinée.

Je précise qu'il y a une note au rapporteur pour corriger une erreur de plume. Je confirme qu'il s'agit bien de 50 € qui seront versés par collégien inscrit en restauration au troisième trimestre.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je vous remercie pour le geste fait en faveur des familles les plus modestes. Nous sommes vraiment au cœur de nos compétences de solidarité, et je suis heureuse que nous ayons pu faire ce geste. Pendant cette période de confinement, les familles, pour le dire crument, ont dû manger matin midi et soir à la maison. Le budget a donc été fortement impacté, sachant qu'il est évidemment difficile de faire des repas à 3,30 € comme dans les collèges. Les familles ont donc subi une augmentation importante de leur budget alimentation pendant le confinement. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que l'on puisse les faire profiter de cet euro que nous donnons habituellement par repas. Même si ces repas n'ont pas été pris à la cantine, ils ont été pris quand même, et nous avons un devoir de solidarité envers ces familles, comme nous l'avons fait pour nos entreprises et commerçants. Il était important d'aller jusque-là. C'est aussi du pouvoir d'achat pour les familles. S'il y a deux collégiens, cela représente 100 €, et pour une famille modeste, c'est une aide importante. Je voulais donc vraiment vous remercier d'avoir donné suite à cette demande et d'en faire profiter les collégiens.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON. Ces remerciements vont droit au cœur de nos collègues et de l'ensemble de l'administration. Cette mesure est la continuité de ce que nous avons mis en place pour les gardes d'enfants. Ces aides n'avaient pas été sollicitées puisque nous étions passés en confinement immédiatement. Nous retrouvons ici une aide efficace pour accompagner les familles.

La deuxième partie du rapport concerne comme cela a été dit la dénomination du gymnase du collège Jean FRANCO. Jean PASCAL fut l'un des conseillers généraux ayant siégé dans cet hémicycle de 1970 à 1994, décédé à un âge vénérable. J'y repense toujours avec beaucoup d'émotion. Nous étions par exemple avec Eric CIOTTI et Caroline MIGLIORE sur les ruines militaires de la Bonnette, sur le Camp des Fourches, et Jean PASCAL était encore présent avec ses 90 ans, bon pied bon œil. Le fait que ce gymnase porte son nom honore sa mémoire et son action.

Le rapport n°10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

11. RESSOURCES HUMAINES – MESURE DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport propose différentes mesures qui ont été présentées et approuvées en Comité technique, dans un cadre particulièrement positif de la part de tous les délégués du personnel qui se sont montrés mobilisés, comme les agents qu'ils représentent, dans cette année difficile. Ces mesures prennent en compte cette situation et ce qu'il convient de faire aujourd'hui.

La première est l'adaptation des emplois de la collectivité. Elle concerne beaucoup de directions : la direction de la communication et de l'évènementiel, la direction des services numériques, la direction des finances, la direction de la culture, la direction de la transformation numérique et la relation usagers, la direction de l'attractivité territoriale, la direction de l'environnement et de la gestion des risques, la direction générale adjointe pour le développement des solidarités humaines.

Il s'agit ensuite d'une disposition provisoire relative à l'impact des arrêts de travail pour maladie ordinaire et des autorisations spéciales d'absence sur le régime indemnitaire, avec la suppression du jour de carence et le maintien du régime indemnitaire pour les agents. Est également proposée la possibilité de mettre à disposition des EPHAD ou des foyers de l'enfance des personnels départementaux dans le cadre de situations sanitaires exceptionnelles. Il s'agira d'agents volontaires.

Le rapport propose aussi la mise en œuvre de la rupture conventionnelle au Département, la signature de l'avenant n°4 à la convention du 25 février 2019 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH, et enfin la signature de l'avenant n°9 à la convention du 1^{er} janvier 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'association du comité des œuvres sociales.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je tiens à saluer votre action et votre travail auprès des ressources humaines. Cela a permis, durant cette crise, de continuer à travailler. Je précise que ne prennent pas part au vote : Mme DUHALDE-GUIGNARD, Mme DUMONT, Mme GIUDICELLI, Mme GOURDON, Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme MIGLIORE, Mme MONIER, Mme OLIVIER, Mme PAGANIN, Mme SATTONNET, Mme SERGI, Mme TOMASINI, ainsi que M. GENTE, M. ROSSINI, M. TUJAGUE, M. VEROLA, M. VIAUD et M. VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote en raison de leur participation à la MDPH.

Le rapport n°11, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

12. TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DU 29 JANVIER 2017

Me BECK.- Ce rapport propose la signature d'un avenant n°3 à la convention signée le 29 janvier 2007 avec la Préfecture des Alpes-Maritimes, afin d'étendre le périmètre de la télétransmission aux marchés publics. Cette disposition complètera le dispositif qui a déjà commencé à être mis en œuvre.

Le rapport n°12, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

13. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2019

Me BECK.- Il s'agit simplement du bilan des mutations immobilières. 78 actes d'acquisitions, ventes, échanges, baux, servitudes et autres ont été signés en 2019. Les montants annoncés d'acquisition s'entendent hors formalités et correspondent aux actes signés et payés au 31 décembre 2019.

Le rapport n°13, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Nous avons terminé la présentation des rapports. J'ai reçu, conformément à notre article 40, un vœu déposé par le président du groupe Les Républicains à qui je cède la parole pour la présentation de ce vœu qui vous a été distribué.

M. CIOTTI.- Je vous remercie. Ce vœu que je vous propose d'adopter souligne l'importance et l'exigence de la reprise rapide des liaisons aériennes opérées notamment par la compagnie Air France vers l'aéroport de Nice Côte d'Azur. Nous connaissons le poids, le rôle et la place économique qu'occupe l'aéroport de Nice Côte d'Azur. C'est sans doute le principal moteur de notre activité économique. Du fait de la crise sanitaire, l'aéroport a été placé dans une situation de quasi-arrêt total, avec quelques vols qui progressivement ont repris. Nous avons été extrêmement inquiets au regard des annonces de la compagnie Air France. Elles ont suscité une réaction très vive des responsables économiques qui se sont alarmés en entendant qu'à peine 35 % des vols d'Air France vers l'aéroport Nice Côte d'Azur seraient repris dans les jours qui viennent, c'est-à-dire au cours de l'été.

Cette annonce est purement dramatique pour notre économie. L'aéroport Nice Côte d'Azur, c'était 14 millions de passagers en 2019. Sans les vols nationaux, européens, internationaux, c'est naturellement notre activité touristique qui se trouve fragilisée, alors que c'est elle qui crée le plus de richesse dans le département des Alpes-Maritimes. Je rappelle que le tourisme représente au moins 15 à 20 % de la richesse départementale, 70 000 emplois directs, et presque autant d'emplois indirects, soit 150 000 emplois qui dépendent du tourisme, qui lui-même dépend pour beaucoup de l'aéroport Nice Côte d'Azur.

Je m'en suis entretenu avec le Ministre des transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, il y a quelques jours à Paris. Je poserai une question mardi à l'Assemblée nationale sur ce sujet. Il faut qu'Air France assume ses responsabilités en tant que compagnie nationale. L'Etat lui a versé 7 milliards d'euros, et ces 7 milliards ne peuvent pas aller simplement dans un plan de séparation de 10 000 emplois. Ce serait un détournement d'argent public. Il faut que la compagnie nationale reste nationale, et qu'elle n'ait pas une logique avec un Président dont la vision n'est pas forcément celle de l'intérêt de nos territoires et de notre pays.

Aujourd'hui, il est nécessaire que les vols reprennent, même si les vols ne sont pas totalement rentables. Cela touche à une politique réussie d'aménagement du territoire. Je voudrais donc que par cette motion, nous dénoncions cette attitude inacceptable du Groupe Air France qui a bénéficié d'aides publiques très importantes de plusieurs milliards d'euros. Je voudrais que nous alertions collectivement le Ministère des transports sur les conséquences de la réduction du nombre de vols à destination de Nice, mais aussi sur la politique tarifaire. Non

seulement il n'y a plus de vols, mais les tarifs explosent, ce qui n'est pas vraiment conforme à une certaine vision de l'éthique. Nous demandons donc le rétablissement des liaisons aériennes sur toutes les destinations qui sont désormais réouvertes en France, en Europe ou à l'international, depuis et vers l'aéroport Nice Côte d'Azur. C'est un intérêt vital pour notre département et pour l'économie de notre département. Voilà mes chers collègues le contenu de cette motion que je vous propose d'adopter.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je souhaite vous exprimer le profond dilemme qui est le mien aujourd'hui. Cette motion me paraît fort intéressante pour nous situer dans notre avant-COVID et dans notre après-COVID, puisqu'elle amène une réflexion à la fois ponctuelle et plus large sur l'avenir du développement aérien. Nous sommes au cœur de cette réflexion où il est question d'un monde d'avant, mais aussi d'un éventuel monde d'après.

Comme l'a souligné M. CIOTTI, les Azuréens ont naturellement besoin de travailler. Dans notre département, et notamment sur la bande côtière, le tourisme représente 70 000 emplois. Nous constatons aujourd'hui que ces nombreux emplois dépendent du trafic aérien. Peut-être faudrait-il penser autrement dans nos perspectives, mais en tous cas ces emplois sont évidemment liés à la venue de touristes, nationaux ou étrangers. C'est un premier point vital, et il faudrait que le trafic reprenne.

Mais parallèlement, la pandémie n'est pas terminée, même si pour notre part nous sommes dans une période plus sereine. Dans certains pays, elle bat son plein, avec des reprises assez significatives en Europe. Dès lors, tout rouvrir pose question sur le plan sanitaire. Vous disiez tout à l'heure que nous avons privilégié l'humain vis-à-vis de l'économie, et nous sommes ici dans une problématique similaire. Par ailleurs, nous sommes également toujours face à l'urgence climatique. Juste avant le COVID, nous recherchions des solutions pour réduire nos impacts sur le climat. Beaucoup de projets locaux ou européens avaient été définis, et parmi ces mesures figurait la réduction des vols non-indispensables à la fonction économique, ou en tous cas pouvant être remplacés par le train.

En raison de ces trois points – le besoin de reprise du trafic aérien pour notre économie départementale, la poursuite de la pandémie, et l'impact sur le climat – nous allons courageusement nous abstenir. Il faut éviter la catastrophe économique pour le département, c'est une évidence, mais il y a aussi ce qui vient après, et le plus long terme. Je voulais donc vous faire part de notre réflexion. Notre vote ne changera pas la face du monde, et la motion passera, mais je souhaitais vous faire part de cette réflexion.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Si Air France a un programme de 35 % de vols vers ou au départ de Nice, j'imagine que cela repose sur une trop faible fréquentation. Quelle pourrait être la raison de cette position ?

M. CIOTTI.- La raison est uniquement budgétaire et financière, et nous tournons en rond. La fréquentation est évidemment moindre aujourd'hui, mais si nous n'ouvrons pas les destinations, elle sera nulle. Comme la fréquentation est moindre, certains vols sont estimés comme non suffisamment rentables et ils sont supprimés. Je voudrais donc que soient réouvertes les lignes vers les capitales européennes et celles qui nous amènent du tourisme. A défaut, nous risquons d'avoir une saison dramatique. Notre économie dépend très directement de ces lignes. Certaines capitales étaient desservies plusieurs fois par jour, et cela pouvait être réduit, mais ces lignes sont aujourd'hui supprimées au motif d'une rentabilité moindre que celle de l'année précédente. Mais si nous avons donné 7 milliards d'euros d'argent public, c'est aussi parce qu'il y a une question d'intérêt général, pour une grande entreprise nationale. Cette notion d'intérêt national doit jouer, en contrepartie de la mobilisation massive de l'argent public. A ce jour M. TUJAGUE, la raison n'est donc pas sanitaire mais budgétaire. Je pense que les considérations sanitaires sont très éloignées des considérations d'Air France aujourd'hui. Tout cela n'est pas normal.

M. Le Président.- M. LISNARD.

M. LISNARD.- C'est un débat majeur pour la filière touristique. Si certaines lignes n'ouvrent pas, c'est pour les raisons budgétaires indiquées par M. CIOTTI, mais c'est aussi un des effets pervers des politiques publiques en France. Avec les dispositifs de chômage partiel et les aides directes, en optimisation financière, il est parfois préférable de ne pas reprendre l'activité. C'est ce qui doit être posé sur la table en contrepartie de l'argent public légitimement attribué à cette compagnie nationale qui connaît de grandes difficultés. Ne pas rouvrir les lignes répond à des considérations budgétaires, mais aussi aux dispositifs publics d'aides qui dans certains cas incitent à ne pas reprendre le travail. Nous le constatons chez Air France, mais aussi dans certains types d'établissements, y compris d'hébergement.

Pour répondre à ce que disait Mme GOURDON, je comprends ses interrogations, et ce sont des questions que nous nous posons tous, mais dans la vie il faut trancher pour prendre des décisions. Il faut se défier d'un sophisme qui consisterait à dire que reprendre le trafic aérien mettrait en péril la transition énergétique. Le transport aérien doit se remettre en cause, et il le fera s'il a la capacité de travailler. C'est la recherche et le développement qui permettront de trouver de nouveaux modes de propulsion pour réduire l'impact environnemental du trafic aérien. Il y a des progrès en la matière, et c'est ce qui fait avancer le monde. Mais si l'on interdit la vie pour éviter la mort, je pense que l'on est dans un sophisme absolu.

Enfin, la reprise de la pandémie est un risque majeur auquel nous serons peut-être confrontés, mais ce n'est pas lié à l'ouverture des lignes. C'est un problème qui doit être réglé par les Etats selon les critères de propagation du virus qui conditionnent l'ouverture ou non des frontières. Ne faisons pas de contresens. S'il faut isoler certaines zones géographiques de France ou du monde, il faudra le faire, et ce ne sera pas une question d'avion, de voiture ou de train. Nous parlons ici de trafic avec des destinations qui ne mettent pas en péril la santé des Azuréens. C'est ce qui préconditionne tout. Mais il faut bien avoir à l'esprit que nous aurons un taux de mortalité d'entreprises et des détresses sociales qui se traduiront sur le plan humain par une catastrophe l'hiver prochain. Si nous n'avons pas cet été de la trésorerie avec des clients

qui irriguent nos entreprises et notre tissu économique, ce sont des suicides que nous devons constater.

Il faut avancer, et certains concurrents prennent de l'avance dans plusieurs secteurs, y compris le tourisme d'affaires. Nous ne pouvons toujours pas travailler, et nos clients se font démarcher allègrement par certains acteurs allemands qui ont le droit d'ouvrir, sont couverts par des lignes aériennes, et sont bien protégés avec des masques et des tests de la population parce que leur Etat a fait ce qu'il fallait. Voilà ce que je voulais souligner. Je salue donc évidemment l'initiative qui est prise à travers ce vœu.

M. Le Président.- Merci M. LISNARD. Je me permets d'insister également en soulignant plusieurs éléments déjà évoqués sur la raison économique et l'utilisation de l'argent public. Avec 35 % des vols, la question n'est pas que cela ne réponde pas à la demande. La demande existe, à condition que le prix ne soit pas exagéré. Aujourd'hui, la mécanique du prix fait baisser la demande, et nous demandons que la tarification revienne à un niveau normal. De plus, nous avions auparavant la navette d'Air France qui reliait Paris toutes les heures. Air France a réduit la voilure pour des raisons économiques, mais avec 35 %, c'est pratiquement un arrêt brutal que nous ne pouvons pas accepter.

Evidemment, nous nous interrogeons aussi sur la préservation de la qualité de l'air, mais nous ne pouvons pas nous couper de destinations nationales et internationales puisque notre économie en dépend directement. Quant à la crise COVID, comme vous l'avez indiqué Mme GOURDON, elle n'est pas terminée, et c'est un aspect sur lequel il faut appuyer en réclamant qu'il y ait au niveau de l'aéroport les moyens adéquats pour effectuer des prises de température, faire des tests, etc., en cas de redémarrage de la crise. Nous n'avons jamais réussi à faire en France ce que Taiwan a mis en place alors qu'ils sont à quelques encablures du foyer principal de contamination. Ils ont réussi à maîtriser l'entrée de tous ceux qui venaient sur leur territoire en assurant un contrôle sanitaire très clair et précis au niveau des zones aéroportuaires.

Nous ne pouvons pas quoi qu'il en soit rester dans cette situation, et j'espère que l'intervention du député auprès du Ministre des transports portera ses fruits. Nous ne pouvons pas accepter que la forte contribution de l'Etat pour soutenir notre belle entreprise nationale n'aboutisse pas à un retour à la normale sur certaines lignes. Nous devons évidemment rester vigilants, mais le redémarrage de l'économie doit être assuré. La motion présentée par M. CIOTTI nous semble donc de bon sens. J'espère Mme GOURDON que nous vous avons convaincue.

Mme GOURDON.- Je ne voudrais pas que mes propos soient réduits à une dichotomie. J'ai essayé au contraire de les nuancer pour exprimer le fond de ma pensée qui dépasse la question de la réouverture de l'aéroport pour cet été. Nous ne sommes évidemment pas contre ce principe pour lutter contre la catastrophe économique. J'ai simplement aussi essayé d'ouvrir la réflexion à plus long terme, notamment sur notre dépendance vitale à l'ouverture des vols, et sur la question que cela pose en termes de diversification de notre économie et de nos touristes. Je me suis exprimée sincèrement, je suis évidemment favorable à ce que tout le monde puisse retravailler, mais j'essayais aussi de porter cette réflexion sur le long terme.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON. Nous ne doutons évidemment pas de votre sincérité. Mme BENASSAYAG.

Mme BENSSAYAG.- Nous avons vécu trois mois d'arrêt de l'activité en France et à l'international. Comment peut-on penser qu'avec seulement trois mois d'arrêt d'activité, les entreprises n'aient pas de moyens de rebond ? Je pense qu'elles étaient déjà en mauvaise posture avant la crise. Il est dommage que le Département n'ait plus cette compétence et qu'elle soit à la Région. Nous sommes très proches de nos entreprises et nous connaissons leurs difficultés au quotidien. La réactivité peut être différente. Nous avons néanmoins dépassé bien d'autres pandémies dans l'histoire, nous nous sommes toujours relevés, et le dynamisme du CRT, de la CCI et du Département est essentiel. Quoi qu'il en soit, je suis très ennuyée de voir que les entreprises n'ont pas trois mois de trésorerie en caisse. Cela montre qu'il faut aider les entreprises qui vivent principalement du tourisme dans notre département et pour lesquelles les transports sont donc essentiels. Je pense qu'une attention particulière et plus pointue serait nécessaire auprès des entreprises, au-delà de la crise du COVID-19.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. LOMBARDO.

M. LOMBARDO.- Nous avons vu le COVID-19 enterrer l'A380. La crise de l'aéronautique est devant nous, et beaucoup de solutions sont à rechercher, comme le disait M. LISNARD. Pour autant, nous ne pouvons pas attendre l'avion à hydrogène ou l'avion électrique pour relancer l'économie. Aujourd'hui, il est important de relancer le trafic aérien pour permettre à tout le monde de recommencer à vivre dans des conditions normales, en encourageant parallèlement les entreprises de l'aéronautique à faire de la recherche et du développement.

M. Le Président.- Tout à fait. Je vous propose de mettre au vote la motion.

La motion, mise aux voix, est approuvée à la majorité (abstention du groupe socialiste et écologiste).

M. Le Président.- Je vous remercie pour ce vote de confiance à l'égard de cette motion demandée par Eric CIOTTI. Il nous reste à approuver les procès-verbaux des séances des 13 décembre 2019, 3 février 2020, 22 mars 2020, 17 avril 2020, et du 11 mai 2020.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 13 décembre 2019, 3 février 2020, 22 mars 2020, 17 avril 2020, et du 11 mai 2020 sont approuvés à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous pouvons lever notre séance.

La séance est levée à 12 heures 24.